

Conférence 2 – Innovations et expérimentations sur le champ du loisir et du handicap – soutien au développement de l'accès aux loisirs et vacances pour les personnes handicapées

Avec Emeline FOURCADE, Dominique KTORZA, Azélie LE BIGOT, Tiphaine MAHE, Baptistine PONTAIS, Anne-Laure THEVENY, Mathilde TOBIAS et Magali VIALLEFOND

1- Volet « loisirs »

Intervention de la CNSA (La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) –

Par Tiphaine MAHE

- Présentation de la CNSA

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est créée par la loi du 30 juin 2004 est sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé.

La CNSA participe au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, veille à une répartition équitable des ressources pour garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire, encourage la recherche et l'innovation. Par ailleurs, elle assure une mission d'expertise, d'information et d'animation : elle accompagne les pratiques des professionnels dans les MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), les Conseils départementaux, les ARS (Agence Régionale de Santé) pour la mise en place des actions sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du soutien à l'innovation¹, une section budgétaire est dédiée au financement de projets de recherche, d'études et d'actions innovantes. Ce soutien peut être mis en place par le biais d'appels à projets de recherche avec les partenaires concernés par le développement de la recherche ; il peut également faire suite à des demandes de subventions pour des colloques, des études et des actions innovantes (expérimentations d'outils, de pratiques, etc.) déposées tout au long de l'année.

En complément de ces modalités de soutien, la CNSA organise depuis 2015 un appel à projets thématique. Un thème spécifique est donc mis en avant chaque année. Par exemple, celui de 2016 portait sur l' « accès aux loisirs choisis ».

- L'appel à projets: « Accès aux loisirs choisis » de 2016

Cet appel à projets thématique visait à « améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie à des activités de loisirs choisis ».

Les projets pouvaient cibler un public large : personnes de tout âge, enfants ou adultes handicapés, personnes âgées en perte d'autonomie, vivant à domicile ou en institution.

¹ Pour plus d'informations sur ce soutien de la CNSA : site internet de la CNSA / Rubrique Soutien à la recherche et à l'innovation : <https://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-l-innovation/politique-de-recherche-et-d-innovation>

L'appel à projets se déclinait en trois grands axes dont les objectifs étaient les suivants :

- Mieux repérer les activités de loisirs que les personnes ont envie d'investir (axe 1)
- Construire des partenariats pour élargir l'offre de loisirs effectivement accessible (axe 2)
- Développer le bénévolat pour augmenter les ressources d'accompagnement requises notamment pour des activités de loisirs individualisées (axe 3)

114 projets ont été déposés.

15 ont été retenus et sont en cours de finalisation, pour un montant total de subvention de 1 262 874 euros.

Les projets retenus :

Quelques projets ont ciblé l'accès aux loisirs pour un type de handicap. C'est le cas par exemple des projets suivants :

- **Fédération des aveugles de France** : projet de développer un kit partenarial pour aider les associations locales à mettre en place sur leurs territoires des activités de loisirs en faveur des personnes en situation de handicap.
- **ADIS (Association départementale pour l'Insertion des Sourds)** : projet de mise en réseau de bénévoles sourds pour développer des activités de loisirs pour les personnes atteintes du syndrome d'Usher.

La grande majorité des projets retenus (11 projets) est destinée aux **personnes en situation de handicap sans distinction** d'âge ou de déficience d'origine :

- La plupart : sur l'accès à un large panel de loisirs :
 - o 3 études ou recherches-actions sur **les envies et aspirations** des personnes,
 - o 4 expérimentations de **pratiques d'accompagnements** (par des professionnels, des jeunes en service civique ou des bénévoles) à proposer aux personnes handicapées pour accéder aux loisirs qu'ils souhaitent,
 - o 2 concernent des **services et établissements** médico-sociaux qui réinterrogent leur façon de construire leur offre d'activités de loisirs pour la diversifier en fonction des souhaits formulés
- 2 s'intéressent spécifiquement à l'art et la culture :
 - o Le développement d'un **réseau pérenne d'accès à la culture** pour personnes en établissement médico-social,
 - o Une expérimentation d'un « **dispositif d'inclusion artistique** » dans les conservatoires intercommunaux franciliens à destination de publics handicapés

=> **Liste complète des projets retenus sur le site www.cnsa.fr**

Pour toute question sur l'appel à projet 2016, la demande est à formuler à l'adresse : innovation2016@cnsa.fr

Intervention du Théâtre du Cristal – Pôle Art et handicap - par Anne-Laure THEVENY

Le Théâtre du cristal est à l'origine une compagnie de théâtre avec une troupe de 15 comédiens en situation de handicap mental et psychique qui tourne et fait ses spectacles.

En 2010, Le Théâtre du Cristal ouvre le Pôle Art et handicap (un pôle départemental du Val d'Oise).

Le but est de mettre en lien des établissements médicaux socio et associations culturelles pour créer une pratique culturelle pérenne dans les structures du médico-social.

Des outils ont été mis en place dans le cadre de cette démarche :

- Une étude effectuée en amont (qui a permis de révéler la difficulté du lien entre les établissements médicaux-socio et établissements culturels)
- La réalisation d'un guide pour les établissements
- La création d'un contrat de partenariat

Les actions définies suite à l'Appel à Projet de la CNSA, consistent à étendre le pôle art et handicap sur l'ensemble de l'Île-de-France et à consolider le réseau partenarial.

3 étapes pour la mise en œuvre de ces actions:

- Un travail très long de recherches et de rencontres avec les partenaires sur le terrain, les départements, CRTAH (qui travaillait déjà comme le théâtre de cristal).
- La Création d'un Pole art et handicap dans les différents départements de la région. Travail sur les conventions, l'étude, les objectifs...
- L'évaluation de la faisabilité d'une extension au niveau de toute la France.

Actuellement une trentaine de partenariats se sont créés entre des établissements médicaux-socio et des établissements culturels.

=> Site internet du Théâtre du Cristal : www.theatreducristal.com

Intervention de la MESH (Musique Et Situation de Handicap) – Présentation du DIA -

Par Magali VIALLEFOND et Emeline FOURCADE

Créée en 1984, l'association MESH œuvre pour améliorer l'accès aux pratiques musicales des publics en situation de handicap, (tout type de handicap confondu) afin de répondre au principe du droit d'accès à la culture pour tous.

Le DIA (Dispositif d'Inclusion Artistique) : Dispositif qui concerne l'accueil des enfants handicapés dans les conservatoires et écoles de musique.

Objectifs du DIA :

- Élargir l'offre d'enseignement musical pour les personnes handicapées
- Favoriser l'intégration dans les lieux de pratique de musique non adaptés.

Le développement pour permettre l'accès des personnes ne pouvant pas accéder aux établissements ordinaires aux ateliers musicaux, s'articule autour de 4 axes :

- Démarche de communication (informer les familles, professionnels...)
- Adaptation de l'accueil lors de l'inscription (ressources humaines, supports d'inscription)
- Recrutement et formation des professeurs

- Regroupement d'élèves et communication entre les établissements

Il est constaté qu'il y a un réel besoin de référent handicap dans les différents territoires.

3 territoires ont fait l'objet d'expérimentation :

- **Val paris** : la mobilisation s'avère difficile malgré le programme de communication mis en place auprès des élus et a nécessité l'instauration d'un atelier tremplin.
- **Vallée Sud Grand Paris** : un travail d'expérimentation a permis un progrès territorial. Les actions de communication et une valorisation du travail réalisé dans les conservatoires ont favorisé la mobilisation d'autres conservatoires, la formation et la mise en place de toute une restructuration.
- **Le Haut Val d'Oise** : mise en place d'un référent handicap, de nouvelles offres, de dispositifs de formation de l'équipe du conservatoire et d'outils pour favoriser l'accueil. Tous les enfants en situation de handicap ont été intégrés au conservatoire.

En s'inscrivant dans une démarche d'inclusion artistique, les conservatoires peuvent accueillir tous les élèves en situation de handicap. Ils doivent prendre en compte les facteurs de succès (investissement des professionnels, soutien des directeurs...), profiter de l'impulsion gouvernementale, concevoir une communication à plusieurs niveaux.

Pour les conservatoires, accueillir les personnes handicapées est une richesse (permet de développer le partenariat, les projets pédagogiques, le travail d'équipe...).

=> Site internet de la MESH : <http://mesh.asso.fr>

Intervention de la Croix Rouge – Projet Hobbynôme –

Par Mathilde TOBIAS, Baptistine PONTAIS

La Croix Rouge française est une association de 60 000 bénévoles qui agissent en France dont 18 000 salariés qui travaillent dans plus de 600 établissements de santé, accueillants des personnes en situation de handicap.

Il est constaté que dans les établissements de santé, les personnes handicapées font des activités de groupe et non individualisés. Leurs centres d'intérêt sont donc peu pris en compte.

➤ **Hobbynôme – une application mobile**

Hobbynôme est un projet en réponse à l'appel de la CNSA qui se présente sous la forme d'une application mobile pour identifier les loisirs et les centres d'intérêt des personnes en situation de handicap

Ce dispositif innovant a pour fonction d'encourager le lien social en incitant une personne non concerné par le handicap de coopérer avec une personne handicapée pour réaliser avec elle des activités de loisirs adaptées à ses attentes et envies.

Il s'agit de passer d'une relation accompagnant-accompagné à une relation de pair, en créant des binômes (le contact handi-valide) autour d'une activité partagée.

➤ Objectifs du projet

- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des personnes en situation de handicap.
- Mettre en lien une personne handicapée et une personne valide bénévole autour d'une activité de loisir.
- Intégrer le dispositif hobbynôme dans l'offre de bénévolat.

L'idée de passer de la « plateforme internet » à une « application », est de favoriser plus d'autonomie, d'inciter l'initiative individuelle des utilisateurs et faire de l'application un support unique de cette mise en relation.

Tous les types de handicap sont pris en compte par l'application à partir de 18 ans.

➤ Les actions mises en place

2017-2018 - mobilisation des acteurs de la croix rouge française et développement de l'application mobile

- Identification de territoires pilotes : binômes d'établissements de santé et de structures bénévoles
- Recensement des envies de loisirs des bénévoles et des personnes en situation de handicap
- Réflexions collectives sur la forme de l'outil

Décembre 2018 – Septembre 2019 – Expérimentation de l'application

- Réalisation des premières activités de loisirs au FAM/FDV de l'Escarène (06)
- Choix d'un nouveau nom (Culture(z)-nous => Hobbynôme)
- Présentation du projet lors de 2 Hackathons
- Définition d'un cahier des charges et développement de l'application mobile
- Expérimentation dans les Alpes-Maritimes : test de l'application par les résidents de l'Escarène, les bénévoles de Nice ; test auprès des étudiants de l'université de Nice (L'option « croix rouge » est proposée aux étudiants afin de les inciter à participer à l'expérimentation et obtenir des retours techniques sur les fonctionnalités de l'application).
- Recherche de partenariats culturels et sportifs locaux
- Identification progressive de nouveaux territoires de déploiement

➤ Les perspectives

- Déploiement progressif de l'application sur tout le territoire
- Promotion de l'application comme une nouvelle forme d'engagement ponctuel via une campagne de communication nationale
- Mise en lien avec d'autres dispositifs existants (Axego, Croix-Rouge sur Roues...)
- Amélioration de l'application

2- Volet « vacances »

Les dispositifs de l'ANCV et le Réseau Passerelles

Par Dominique KTORZA et Azélie LE BIGOT

- **Expérimentations de l'ANCV** par Dominique KTORZA

L'ANCV agit pour favoriser le départ en vacances. Avec la mise en place du Chèque-Vacances, l'agence dégage des excédents de gestion : 250 000 personnes bénéficient de 26 millions d'euros en 2018.

Exemple : Seniors en vacances.

L'agence a pour vocation d'innover et a mis en place un Fond d'expérimentation, véritable laboratoire d'innovation pour repérer des projets pertinents qui peuvent compléter les dispositifs de l'ANCV.

Des appels à projet vont être lancés en 2019 sur de nouveaux thèmes en lien avec des besoins repérés et s'appuyant sur les programmes d'action sociale de l'ANCV pour permettre les départs en vacances de ceux qui en sont éloignés.

L'agence identifie les projets, le fond d'expérimentation est doté d'une enveloppe de plus de 300 000 euros.

Une évaluation est réalisée après chaque projet avant son développement sur l'ensemble du territoire.

L'expérimentation d'un projet est de 3 ans maximum.

L'ANCV soutient le réseau Passerelles depuis 2009 et a soutenu en 2017 la construction de chalets dédiés à l'accueil de familles avec un enfant porteur de handicap répondant aux besoins et adapté à tout type de handicap.

- **Projet du Réseau Passerelles** par Azélie LE BIGOT

Le projet est issu de la rencontre de l'ANCV avec Laurent Thomas de Loisirs Pluriel autour de la description du projet mis en place à St Malo d'une famille accueillie dans un village vacances avec un enfant en situation de handicap.

Le Réseau Passerelles a pour but de favoriser l'accès aux vacances en famille avec un enfant en situation de handicap dans la fratrie.

Il s'agissait au départ, de projets issus de la famille, une solution de séjours à la carte.

Le projet a ensuite évolué :

- Proposition de la part du réseau Passerelles, d'accueil dans les villages vacances, accueil de loisirs au sein du village vacances de l'enfant en situation de handicap et de la fratrie en journée par une équipe dédiée.
- Une souplesse sur l'accueil des enfants dans les tranches horaires définies afin de permettre aux parents de prendre du temps pour le reste de la fratrie.
- Une possibilité de baby sitting par semaine.
- Séjours de répit pour répondre au besoin de l'enfant.
- Inclusion dans le club vacances du village vacances lorsque cela est possible.

Près de 325 Familles ont bénéficié de ce dispositif en 2018. La demande est importante.

➤ **Financement**

Le séjour passerelles comprend :

- Le coût de l'hébergement (la location du chalet dans le village vacance) qui est à la charge de la famille (Les familles ont la possibilité d'utiliser l'aide VACAF).
- Le dispositif passerelles : un forfait de 1250 euros par semaine et par famille (comprenant le coût de préparation du séjour, de la coordination du séjour, les équipes sur place c'est-à-dire 3 personnes pour 4 familles par semaine). Certaines CAF et Groupes de protection sociale (Klesia, Humanis...) peuvent préfinancer les 1250 euros pour les familles par des conventions de partenariat.

➤ **Procédure pour accéder à l'offre**

Pour avoir accès aux séjours et faire une réservation, les familles s'inscrivent directement en ligne avec un formulaire administratif et une fiche de renseignement sur l'enfant à remplir.

Une phase de préparation en lien avec une coordinatrice territoriale permet, en amont, d'adapter au mieux l'accueil de l'enfant dans le village vacances selon son profil. (Cf. diaporama)

➤ **Les perspectives**

Il est constaté que l'ensemble des séjours familiaux ne sont pas toujours adaptés aux enfants porteurs de handicap. Le réseau Passerelles a souhaité lever cette problématique liée à l'hébergement et mettre en place le projet « Chalet du Soleil ».

L'objectif est d'expérimenter des logements plus adaptés dans des lieux de vacances ordinaires ; 6 chalets ont été financés, dont 2 par l'ANCV installés en Vendée (Village Le Domaine du Pré) ; VVF accueillera prochainement des chalets à Veules les Roses (Normandie).

=> **Site internet du réseau passerelles** : <https://www.reseau-passerelles.org>